

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Gérard MORET, adjoint et Philippe BEAUDOIN, Régine REY, Michet COTTEROT, David VIRATEL, Emmanuel HOUDANT, Jérôme CHAMPION, Cédric THIBAUT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Véronique GIRARD (donne pouvoir à Philippe BEAUDOIN), Anne-Marie THIBAUT (donne pouvoir à Cédric THIBAUT), Ludovic JEANNOTIN (donne pouvoir à David VIRATEL).

Absent : Gilles CABARDOS

Secrétaire : Cédric THIBAUT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 09 JUIN 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 Juin dernier est mis au vote.

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS :

- **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Sous la Présidence du Maire, le Conseil Municipal désigne Régine REY, Michel COTTEROT, les deux conseillers les plus âgés présents, puis David VIRATEL et Jérôme CHAMPION, les deux conseillers les plus jeunes présents, pour tenir le bureau de vote afin d'élire les délégués titulaires et leurs suppléants.

Comme délégués titulaires

- Monsieur Yves LECHEVALLIER
- Monsieur Gérard MORET
- Monsieur Philippe BEAUDOIN

Présentent leur candidature.

ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES

1^{er} tour de scrutin :

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection de trois délégués titulaires, parmi les candidats déclarés, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Elle a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- A déduire : bulletins blancs et nuls : 10
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :26
 - Majorité absolue : 7
 - Ont obtenu :
 - Monsieur Yves LECHEVALLIER : 9
 - Monsieur Gérard MORET : 9
 - Monsieur Philippe BEAUDOIN : 8

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

- Monsieur Gérard MORET
- Monsieur Yves LECHEVALLIER
- Monsieur Philippe BEAUDOIN

Il a été demandé aux titulaires s'ils acceptaient leur délégation. Ils ont tous répondu positivement.

ELECTIONS DES SUPPLEANTS

Comme délégués suppléants

- Monsieur Michel COTEROT
- Madame Anne-Marie THIBAUT
- Monsieur Jérôme CHAMPION

Présentent leur candidature

1^{er} tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans la même forme, à l'élection de trois délégués suppléants.

Elle a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- A déduire : bulletins blancs et nuls : 4
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :32
 - Majorité absolue : 7
 - Ont obtenu :
 - Madame Anne-Marie THIBAUT : 11

- Monsieur Jérôme CHAMPION : 11
- Monsieur Michel COTTEROT : 10

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

- Madame Anne-Marie THIBAUT
- Monsieur Jérôme CHAMPION
- Monsieur Michel COTTEROT

Il a été demandé aux suppléants s'ils acceptaient leur délégation. Ils ont tous répondu positivement, Monsieur Cédric THIBAUT ayant accepté au nom d'Anne-Marie THIBAUT qui l'a mandaté.

- **Motion de soutien à l'hôpital de Nemours**

Le Conseil Municipal délibère sur la motion suivante :

- Maintien, à Nemours, de l'hôpital public de proximité avec tous ses services, lits et postes hospitaliers pour soigner sur place la population
- Financement par l'A.R.S. Ile de France des 3 EHPAD et de la remise aux normes des 3 hôpitaux et de tous les postes nécessaires au développement et au bon fonctionnement de l'hôpital de Nemours.
- Maintien de tous les emplois sur l'hôpital de Nemours dans une région déjà sinistrée par le chômage.

Motion à adresser au :

- Syndicat CGT et FO :
Comité des délégués de services
15 rue des Chaudins - 77140 Nemours
- Directeur général de l'Agence :
ARS Ile de France
35, rue de la Gare - 75935 Paris Cedex 19

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, cette motion.

- **Motion de soutien au PNR pour la réglementation des couloirs aériens**

PRÉAMBULE :

Le PNRGF essaye depuis plusieurs années de faire appliquer la réglementation qui régit les couloirs aériens. Pour appuyer sa démarche auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, il demande aux communes adhérentes de soutenir la motion suivante :

VU l'avis favorable du Bureau du 9 mai 2017 ;
VU la charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU le périmètre de la Réserve de Biosphère du Gâtinais et de Fontainebleau et le projet d'inscription de la Forêt de Fontainebleau sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
VU les délibérations et motions antérieures sur la lutte contre les nuisances aériennes ;
Considérant l'implication des Communes de l'Essonne et de Seine et Marne du Parc et de ses Communautés de Communes et d'Agglomération ;
Considérant les derniers courriers et communiqués de presse de Madame Claire-Lise CAMPION, sénatrice, et Monsieur Franck MARLIN, député ;
Considérant l'étude des résultats par notre groupe d'experts des trackers mis en place dans cinq Communes qui constate qu'aucune amélioration n'a été réalisée ;

Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional du Gâtinais français demande que le problème des nuisances aériennes soit traité à sa source sachant que leur réduction concerne tous les habitants qu'ils soient près ou loin de l'aéroport.

Ainsi, nous renouvelons notre demande pour que :

- Les arrivées face à l'est ne descendent à 1 200 mètres qu'après le survol de Brétigny (soit 30 kilomètres plus tard qu'actuellement) ;
- Les procédures d'arrivées soient de moindre bruit avec par exemple la sortie de trains d'atterrissage le plus tard possible (comme à Nice) ;
- Les avions de Roissy, suite à la fermeture d'Orly la nuit (23h30 à 6h00), continuent à utiliser les mêmes couloirs que le jour, qui sont des routes à moindre bruit au lieu de prendre des trajectoires directes ;
- Les trajectoires directes soient interdites et donc les couloirs respectés ;
- Le couvre-feu d'Orly soit maintenu même à long terme ;
- Les avions bruyants tels que les gros porteurs soient rapidement remplacés par des avions gros porteurs de nouvelles générations ;
- Les procédures de décollage soient de moindre bruit avec une montée rapide terminée à 2 000 mètres au lieu de 1 000 mètres actuellement ;
- la recherche soit favorisée au moins au niveau européen pour la réduction du bruit externe de l'avion.

Ces 8 demandes des élus ruraux du Sud francilien ont pour objectif de commencer à faire d'Orly le 1er aéroport « vertueux » de la métropole et de

faire en sorte que les engagements pris suite à l'enquête publique soient appliqués.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette motion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette motion, à l'unanimité.

- **Convention de mise à disposition du matériel municipal**

Afin d'entretenir au mieux le cimetière, une tondeuse sera mise à disposition des bénévoles.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, mandatent le Maire afin de mettre en place une convention d'utilisation de la tondeuse entre les bénévoles et la Mairie.

- **Désignation du bureau de contrôle pour la supervision des travaux du monte-personnes du foyer annexe**

Dans le cadre de la supervision des travaux du monte-personnes du foyer annexe, la municipalité a contacté des entreprises pour assurer :

1. Le contrôle technique
2. La coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)
3. Le diagnostic amiante et plomb avant travaux

Concernant le contrôle technique, deux entreprises ont répondu à la demande de la municipalité, Qualiconsult' et Socotec. Les membres du Conseil Municipal choisissent, à l'unanimité, l'entreprise Qualiconsult' car elle répond au mieux à la demande et à un prix convenable. Le montant de la prestation s'élève à 2 980,00 € HT (3 576,00 € TTC).

Concernant la coordination SPS, deux entreprises ont répondu à la demande de la municipalité, Qualiconsult' et Socotec. Les membres du Conseil Municipal choisissent, à l'unanimité, l'entreprise Qualiconsult' car elle répond au mieux à la demande et à un prix convenable. Le montant de la prestation s'élève à 1 890,00 € HT.

Concernant le diagnostic amiante et plomb avant travaux, deux entreprises ont répondu à la demande de la municipalité, Qualiconsult' et EXAdiag. Les membres du Conseil Municipal choisissent, à l'unanimité, l'entreprise EXAdiag car elle répond au mieux à la demande et à un prix

convenable. Le montant de la prestation s'élève à 450,00 HT (540,00 € TTC).

- **Remboursement facture de gaz au RPI**

Le fournisseur de gaz ENGIE a envoyé la facture de gaz au RPI au lieu de la municipalité. Après une demande auprès d'ENGIE pour faire modifier l'intitulé de la facture, le RPI a payé la facture pour éviter une suite au contentieux et a renouvelé sa demande. De ce fait, la Mairie doit rembourser le RPI. Le montant s'élève à 2 387,56 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, délibèrent pour que la municipalité rembourse le montant de la facture de gaz au RPI.

- **Date des prochains conseils municipaux**

Mardi 12 Septembre

Vendredi 13 Octobre

Mercredi 8 Novembre

Mardi 12 Décembre

Mercredi 10 Janvier

Lundi 12 Février

Mardi 14 Mars

3-VIE DU VILLAGE

Dans le cadre de la mise aux normes PMR, les plans des toilettes PMR du foyer rural ont été validés par les autorités compétentes. Les travaux vont pouvoir bientôt commencer.

Afin réparer les deux bornes endommagées de l'église au niveau de la rue de Nemours, une entreprise sera contactée.

Philippe BEAUDOUIN a demandé un devis à l'entreprise DICOREP pour différents panneaux de signalisation pour le village. Ce devis s'élève à 390,60 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, le Conseil est clos à 22H03.